

## Histoire : « Femmes, féminismes et religions »

Séance dirigée par **Valentine Zuber**, directrice d'études, EPHE-PSL ; co-responsable du séminaire Femmes et religions en Méditerranée du Collège des Bernardins

**Avec :**

**Sonia Dayan-Herzbrun**, professeure émérite à l'Université Paris Diderot-Paris 7

**Christine Pedotti**, directrice de la rédaction de *Témoignage Chrétien*

**Florence Rochefort**, chercheure au CNRS, Groupe Sociétés Religions Laïcités

Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle environ, les femmes méditerranéennes, de la France à l'Égypte, en passant par la Sicile ou la Grèce, vivaient dans des sociétés qui partageaient une certaine unité culturelle marquée par l'infériorité civile, la dépendance familiale et patriarcale et le retrait complet des femmes de la société politique. Les femmes ne sont en aucun cas des sujets de plein droit (et ne bénéficient donc ni de droits politiques, ni de réelle autonomie individuelle et dans les responsabilités économiques et sociales), sauf peut-être, dans l'Europe moderne, en ce qui concerne l'autonomie financière reconnues aux veuves aisées. La différence religieuse entre les deux rives se traduit simplement à travers deux modèles familiaux divergents, monogame dans la partie chrétienne, possiblement polygame dans la partie musulmane.

A partir du XIX<sup>e</sup> siècle, la modernisation rapide de la société au nord de la Méditerranée permet une transformation progressive mais réelle du statut des femmes. Les progrès de l'individualisation et les transformations politiques auxquelles participent bon nombre de femmes à titre personnel ou collectif font avancer les choses du point de vue du droit. La laïcisation du droit personnel profite également aux hommes et aux femmes, même si les droits civils obtenus garantissent rarement une égalité hommes-femmes en ce qui concerne les droits politiques. Ces derniers ne seront reconnus aux femmes qu'au cours du XX<sup>e</sup> siècle selon une chronologie différenciée selon les pays.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on assiste à une dénonciation, essentiellement féminine, de l'inégalité sociale et culturelle qui a été engendrée par le Code civil napoléonien diffusé sur une grande partie du continent (inégalité juridique entre les hommes et les femmes, entre les femmes mariées et non mariées, la subordination et l'obéissance de l'épouse à l'époux - seul chef de famille, le traitement différencié de l'adultère féminin d'avec le masculin, etc.).

C'est à ce moment-là que les luttes féministes commencent à se coordonner, au-delà des seules dénonciations particulières (Olympe de Gouges, George Sand, Hubertine Auclert, etc...) . Elles se constituent alors en force sociale affectant des milieux très différents, y compris au sein des mouvements confessionnels qui sont parfois pionniers dans leurs revendications en faveur des femmes (planning familial par ex). Elles se muent ainsi en mouvement d'opinion et de revendication autonomes en revendiquant un nombre croissant de droits (vote, éligibilité, accès à un enseignement aussi poussé que celui proposé aux hommes et à un salaire égal, dans une tâche similaire). Dans la

deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ces luttes pour l'égalité vont s'accroître et se renforcer sur des sujets comme le combat pour l'égalité de traitement, l'émancipation économique et juridique des femmes y compris mariées, la lutte contre les discriminations et le harcèlement, ainsi que pour l'extension aux femmes des droits sexuels et reproductifs.

Parallèlement, dans un contexte de sécularisation avancée, les mouvements religieux sont également interrogés en interne sur leurs propres conceptions du rôle différencié qu'ils reconnaissent traditionnellement aux femmes et aux hommes. Ces contestations féministes de nature religieuse font évoluer, mais essentiellement dans les groupes religieux les plus libéraux, les différentes fonctions religieuses vers plus d'égalité et de partage (accès aux fonctions cléricales par exemple). Au Sud, on peut détailler deux combats portés par les femmes de culture musulmane. Il existe de longue date un féminisme invisible porté par quelques femmes, généralement lettrées et essentiellement issues de milieux privilégiés. Celui-ci, parfois appuyé par des hommes (en particulier en Égypte à l'époque de la Nahda), fait un lien explicite en lutte politique et lutte pour le droit des femmes. Il s'inscrit par la suite dans un projet nationaliste et dans une volonté d'extension de la citoyenneté à l'ensemble des membres de la société (des années 20 à la fin des années 70, comme à travers des mouvements tels que le congrès féministe du Caire de 1944 ou la constitution de l'Union féministe arabe). Il se légitime aussi par le rôle joué par grand nombre de femmes dans les résistances nationales, comme en Syrie dans les années 1920, ou en Algérie, lors de la guerre d'indépendance. Ce féminisme nationaliste est ensuite traduit dans des textes législatifs qui accèdent à une partie des revendications politiques des femmes, comme dans la Turquie kémaliste ou la Tunisie Bourguibienne. Les systèmes juridiques mis alors en place sous la forme de codes de statut personnel considérés alors comme transgressifs de la norme religieuse et progressistes, mais toujours inégalitaires, modernisent la société tout en construisant un système renouvelé sur la base de la complémentarité (plutôt que de l'égalité) dans les rôles joués par les femmes et les hommes dans la société.

Après le « retour du religieux » des années 1970 (Révolution iranienne de 1979), on ne peut que constater l'échec du féminisme nationaliste d'État à l'égalisation réelle des conditions féminines et masculines. On assiste alors à la transformation du féminisme laïc en un mouvement plus antireligieux, généralement porté par des personnalités individuelles militantes qui ne font plus confiance à l'État pour faire avancer l'émancipation féminine.

On assiste également à l'émergence d'un nouveau féminisme à base religieuse se revendiquant comme proprement islamique, qui permet une modernisation progressive et endogène de la situation féminine dans les différentes sociétés, par l'usage d'une argumentation issue d'une relecture du Coran. L'engagement de plus en plus massif des femmes dans des formations scolaires et universitaires dans la plupart de ces sociétés rendent le statu quo difficilement tenable à long terme (Tunisie, Maroc, Iran). On assiste actuellement à de nouvelles luttes politiques féministes qui, dans un contexte de publicisation instantanée grâce à l'internet et aux réseaux sociaux, obligent les États à bouger les lignes en la matière, même si c'est encore trop lentement pour les plus engagées. Le combat politique se double alors d'un combat pour une plus grande justice sociale, appelant à la généralisation de l'éducation des femmes. Cette éducation est vue comme un facteur essentiel et nécessaire pour pouvoir agir sur le long terme à la transformation progressive des mentalités conservatrices encore dominantes dans des sociétés encore très traditionnelles. La culture traditionnelle et les inégalités sociales sont vues comme les principaux obstacles à une réelle modernisation des différentes sociétés concernées et à la reconnaissance pleine et entière de tout l'éventail des droits humains devant être universellement garantis à tous les individus qui les composent, qu'ils soient femmes ou hommes.

Valentine Zuber